

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

**3 RUE A. LE NOTRE
77610 FONTENAY TRESIGNY**



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	MAISONS INDIVIDUELLES	Adresse :	3 RUE A. LE NOTRE 77610 FONTENAY TRESIGNY
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	31PAC0000	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	07/08/2017	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Tristan BRUNOT	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	CPDI 3541	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	06/08/2015	N° de contrat d'assurance :	55897385
Organisme certificateur	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 11/09/2017

Cabinet : **EXPERT HABITAT**

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Tristan BRUNOT**



Rapport N° : **31PAC0000** **07/08/2017**

Date d'édition : 11/09/2017

2/21

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE – 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 – Fax 03 21 73 94 79

Site : www.experthabitat.com

SAS au capital de 55 000 € - Siret n° 479 076 838 00032

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	9
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	9
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	15
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	16
ATTESTATION(S).....	20
CERTIFICAT DE COMPETENCES	21

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Ventilation haute	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Ventilation basse	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Garde-Corps	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Chêneaux	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Dauphins	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Descentes EP	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Bavettes d'appuis	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Ebrasement extérieur de porte	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Ebrasement extérieur de fenêtres	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Appuis de fenêtres	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Façades	Ravalement des façades	Joint de brique	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BÂTIMENT
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Façades	Ravalement des façades	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT :

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
						1 PAR TYPE par bâtiment
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Façades	Ravalement des façades	Joint de dilatation	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BÂTIMENT
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Pignons	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	Tous revêtement existants (mosaïque, pâte de verre, bardage + complexe)
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Façades	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BATIMENT
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Bardage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Pâte de verre	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Faïence	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BATIMENT
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Pignons	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Joint de dilatation	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BÂTIMENT
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE par bâtiment
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Façades	Ravalement des façades	Joint de brique	100%	REGLE DE PRELEVEMENT :

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
						1 PAR TYPE PAR BÂTIMENT
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Appuis de fenêtres	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Ebrasement extérieur de fenêtres	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Ebrasement extérieur de porte	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Bavettes d'appuis	Ravalement des façades	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Descentes EP	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Dauphins	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Chêneaux	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Garde-Corps	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Ventilation basse	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Ventilation haute	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bâtiment	LES EXTERIEURS	Ensemble des zones	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	Tout éléments pouvant impacter les travaux et n'étant pas cités dans le descriptif
Maison	MAISONS INDIVIDUELLES	Ensemble des zones	Ravalement des façades	Ensemble des éléments	100%	Tout éléments pouvant impacter les

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
						travaux et n'étant pas cités dans le descriptif

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux. Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

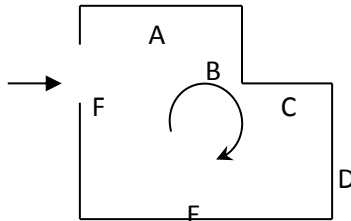
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

H \ RESULTATS DETAILES DU REPERAGE

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Façade avant		Enduit gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	31PAC0000P002	Façade avant	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Façade avant		Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + matériau blanc non séparable	31PAC0000P003	Façade avant	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Façade avant		Bois non séparable + peinture non séparable	31PAC0000P004	Volets	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Façade avant		Matériau souple blanc non séparable + matériau souple beige avec poussières non séparable	31PAC0000P005	Façade avant	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Ensemble des façades		Enduit gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	31PAC0000P002	Ensemble des façades	X	Amiante non détecté	ZSO
		Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + matériau blanc non séparable	31PAC0000P003	Ensemble des façades	X	Amiante non détecté	ZSO
		Bois non séparable + peinture non séparable	31PAC0000P004	Ensemble des volets	X	Amiante non détecté	ZSO
		Matériau souple blanc non séparable + matériau	31PAC0000P005	Ensemble des façades	X	Amiante non détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
		souple beige avec poussières non séparable					

Commentaires :

- Rien à signaler concernant la descente d'eau pluviale
- bavette d'appui en béton
- gouttière en zinc
- Rien à signaler concernant la ventilation.

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 31PAC0000P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH 77	31PAC0000 07/08/2017	Façade avant
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	07/08/2017	BRUNIoT Tristan
LOCALISATION		RESULTAT
Façade avant		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

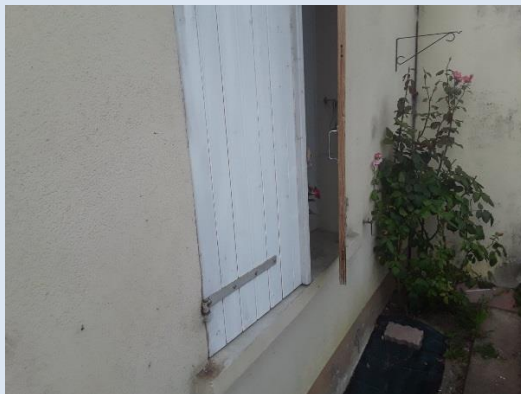
PRELEVEMENT : 31PAC0000P003		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH 77	31PAC0000 07/08/2017	Façade avant
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + matériau blanc non séparable	07/08/2017	BRUNOT Tristan
LOCALISATION		RESULTAT
Façade avant		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



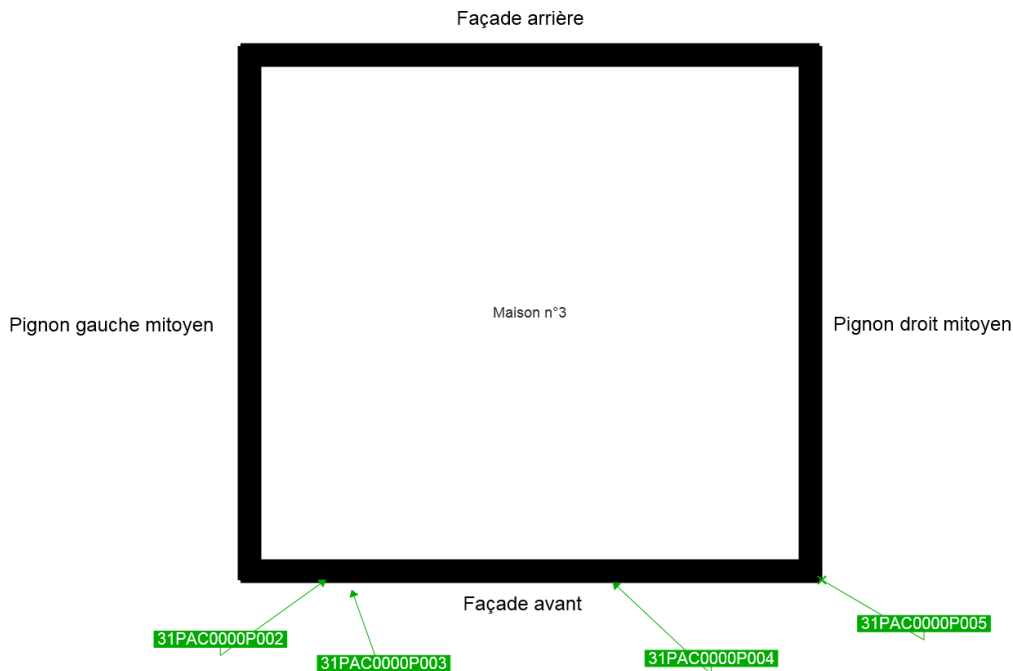
PRELEVEMENT : 31PAC0000P004		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH 77	31PAC0000 07/08/2017	Façade avant
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Bois non séparable + peinture non séparable	07/08/2017	BRUNOT Tristan
LOCALISATION		RESULTAT
Volets		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 31PAC0000P005		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH 77	31PAC0000 07/08/2017	Façade avant
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Matériau souple blanc non séparable + matériau souple beige avec poussières non séparable	07/08/2017	BRUNIOT Tristan
LOCALISATION		RESULTAT
Façade avant		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



- Murs périphériques / Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Brique
- Murs Béton brut
- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton / Enduit
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Torchis
- Murs Amiantés
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



innovateur en habitat

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation de COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-17965 EN DATE DU 14/08/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0717-78073
Echantillon ITGA : IT071708-17965
Reçu au laboratoire le : 11/08/2017

Réf. Client :

Commande	31PAC0000
Dossier client	31PAC0000 - Réfection des Façades 77 MELUN - FONTENAY TRESSIGNY
Echantillon	31PAC0000P002 / MAISONS INDIVIDUELLES - Façades - Maison - Enduit Peinture / Façade avant Façade avant Enduit Peinture
Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peintures multiples

Préparation :
Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META le 14/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12 Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole: ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-17966 EN DATE DU 14/08/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-78073
Echantillon ITGA : IT071708-17966
Reçu au laboratoire le : 11/06/2017

Réf. Client :

Commande	31PAC0000
Dossier client	31PAC0000 - Réfection des Façades 77 MELUN - FONTENAY TRESSIGNY
Echantillon	31PAC0000P003 / MAISONS INDIVIDUELLES - Façades - Maison - Enduit Peinture / Façade avant Façade avant Enduit Peinture
Description ITGA	Enduit gris en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples / Matériau blanc

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + matériau blanc non séparable	META le 14/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Ederia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole: ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-17968 EN DATE DU 14/08/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-78073
Echantillon ITGA : IT071708-17968
Reçu au laboratoire le : 11/08/2017

Réf. Client :

Commande	31PAC0000
Dossier client	31PAC0000 - Réfection des Façades 77 MELUN - FONTENAY TRESSIGNY
Echantillon	31PAC0000P004 / MAISONS INDIVIDUELLES - Façades - Maison - Enduit Peinture / Façade avant Volets Peinture
Description ITGA	Bois / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Bois non séparable + peinture non séparable	META le 14/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-17970 EN DATE DU 14/08/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-78073
Echantillon ITGA : IT071708-17970
Reçu au laboratoire le : 11/08/2017

Ref. Client :

Commande	31PAC0000
Dossier client	31PAC0000 - Réfection des Façades 77 MELUN - FONTENAY TRESSIGNY
Echantillon	31PAC0000P005 / MAISONS INDIVIDUELLES - Ensemble des zones - Maison - Ensemble des éléments / Façade avant Façade avant Joint de dilatation
Description ITGA	Matériau souple blanc / Matériau souple beige avec poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau souple blanc non séparable + matériau souple beige avec poussières non séparable	META le 14/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Dossier technique amiante
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE COMPETENCES



**Certificat de compétences
Diagnosticqueur Immobilier**

N° CPDI 3541 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BRUNOT Tristan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

- Amiante** Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 06/08/2015 - Date d'expiration : 05/08/2020
- Plomb** Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 02/03/2016 - Date d'expiration : 01/03/2021
- Termites** Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2016.

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2005 et du 01/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des contrats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 03/12/2011. Arrêté du 6 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPEDI FR11 rév 11